

**MINISTERE DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE**

SECRETARIAT GENERAL

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But – Une Foi**

**L'ATELIER SUR LE CONTROLE DE QUALITE
DES MEDICAMENTS VETERINAIRES EN
AFRIQUE SUB SAHARIENNE : CAS DU MALI**

Bamako (Mali), 22 – 25 février 2005

RAPPORT FINAL

1. INTRODUCTION :

L'an deux mille cinq, du 22 au 25 février, s'est tenu dans la salle Wa KAMISSOKO du Palais des Congrès de Bamako, l'Atelier sur le contrôle de qualité des médicaments vétérinaires en Afrique Sub Saharienne : cas du Mali.

Ont pris part à cette réunion :

- les Directeurs des Services Vétérinaires, les Coordonnateurs Nationaux du Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) et les vétérinaires privés des pays suivants :
 - Bénin
 - Cameroun
 - Guinée
 - Mali
 - Niger
 - Togo

- les Organisations Internationales et Sous-Régionales suivantes :
 - L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) à travers sa représentation régionale Afrique et le centre collaborateur AFSSA-ANMV ;
 - L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) ;
 - L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
 - La Coordination Régionale du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

- les laboratoires de contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires et des résidus :
 - Le Laboratoire de Contrôle des Médicaments Vétérinaires de Dakar (LACOMEV) ;
 - Le Laboratoire National de la Santé du Mali (LNS) ;
 - Le Laboratoire d'Evaluation des Résidus de Médicaments Vétérinaires et des Désinfectants (LERMVD AFSSA), laboratoire de référence de l'OIE.

- les Firmes pharmaceutiques suivantes :
 - CEVA SANTE ANIMALE
 - KEPRO
 - LAPROVET
 - LOBS-INTERNATIONAL
 - MERIAL
 - HIPRA
 - PFIZER
 - VETOQUINOL

- L'Ordre National des Vétérinaires du Mali
- les grossistes importateurs suivants :
 - SIPROVET ;

- PHARMAVET-MALI ;
- PHARMAVET-KONE ;
- MEDIVET;
- PROVETO ;
- CEPROVET ;
- SAHEL – VETO.

- les services techniques, organisations professionnelles de la Pharmacie et de l'Élevage.

La liste des participants est jointe en annexe 1.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Oumar Ibrahima TOURE, Ministre de l'Élevage et de la Pêche du Mali.

Elle a été marquée par quatre interventions :

- l'allocution de Dr Bouna DIOP, Coordinateur Régional du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- l'allocution de Dr Issoufou DARE, Directeur des Ressources Animales à la Commission de l'UEMOA ;
- l'allocution de Dr Amadou Samba SIDIBE, Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique ;
- le discours d'ouverture du Ministre de l'Élevage et de la Pêche.

Dans son allocution introductive, le Dr Bouna DIOP, Coordonnateur Régional du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, au nom du Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA/IBAR), a remercié le Ministre de l'Élevage et de la Pêche pour l'organisation de cet atelier. Il a aussi rappelé les problèmes mis en évidence par l'étude réalisée en 1999 par l'UEMOA et les recommandations de l'atelier de validation de cette étude en décembre 2002 à Dakar.

Le Dr DIOP s'est félicité de la désignation du LACOMEV de l'EISMV comme laboratoire de référence de l'OIE et a informé de l'érection du PANVAC (Pan African Vaccin Control) en institution de l'Union Africaine.

A son tour Dr Issoufou DARE, Directeur des Ressources Animales à la Commission de l'UEMOA a, au nom du Président de la Commission de l'UEMOA, remercié le Ministre de l'Élevage et de la Pêche pour avoir associé l'UEMOA à cet atelier qui traite d'un sujet aussi important pour les pays membres de l'UEMOA.

Il a rappelé les conclusions de l'atelier de Dakar et les perspectives d'avenir pour la gestion des médicaments vétérinaires dans l'espace l'UEMOA. Il a également annoncé la tenue à Niamey en juillet 2005 de l'atelier régional sur l'harmonisation des législations nationales dans l'espace UEMOA.

Le Représentant de l'OIE pour l'Afrique, le Dr Amadou Samba SIDIBE, a salué les effets de la libéralisation du secteur vétérinaire sur l'utilisation des médicaments vétérinaires et l'admission du LACOMEV de l'EISMV comme laboratoire de référence de l'OIE. Il a cependant souligné les dangers que peuvent constituer les résidus de médicaments vétérinaires dans les produits animaux. Il a enfin souhaité que le présent atelier aboutisse à des recommandations visant le renforcement du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires pour une plus grande participation de l'élevage au développement économique et social, à la réduction de la pauvreté et aux échanges régionaux et internationaux.

Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche, Monsieur Oumar Ibrahima TOURE, a, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, rappelé le poids de l'élevage dans l'économie malienne et les facteurs qui freinent son développement harmonieux. Il a aussi rappelé les réformes politiques des années 80 qui ont conduit au retrait définitif de l'Etat de la distribution des médicaments et les difficultés auxquelles cette activité est confrontée de nos jours. Le Ministre TOURE a défini ses attentes que sont les propositions concrètes pour : une amélioration de l'utilisation des médicaments vétérinaires, un renforcement des capacités des acteurs, la définition d'une stratégie opérationnelle d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires et la mise en place d'une réglementation sous-régionale en cohérence avec les dispositions internationales.

2.2. Mise en place du bureau

Après la cérémonie d'ouverture, les participants à la réunion ont mis en place le bureau dont la composition se présente comme suit :

Président :	Pr François Adébayo ABIOLA, Directeur de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar ;
Vice-Président :	Dr Bouna DIOP, Coordonnateur Régional du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
1 ^{er} Rapporteur :	Docteur Héry COULIBALY, Chargé de Mission au Ministère de l'Elevage et de la Pêche (Mali) ;
2 ^{ème} Rapporteur :	Docteur Dr BASCHIROU Moussa Demsa Coordonnateur National de PACE (Cameroun) ;
3 ^{ème} Rapporteur :	Docteur Dr Yacoubou TOURE, Vétérinaire clinicien privé (Bénin).

2.3. Adoption du programme de travail

Le programme de travail de l'atelier a été adopté après quelques amendements (annexe 2).

2.4. Exposé et discussion des thèmes

2.4.1. Thème 1 : Législation et réglementation relatives aux médicaments vétérinaires

Les exposés suivants ont été faits

- Exposé 1 : Législation et Réglementation internationales relatives aux médicaments vétérinaires présenté par Madame Marie-Françoise GUILLEMER, (OIE et AFSSA)
- Exposé 2 : Législation et Réglementation sous-régionales relatives aux médicaments vétérinaires, présenté par Dr Issoufou DARE (UEMOA)
- Exposé 3 : Législation et Réglementation maliennes relatives aux médicaments vétérinaires, présenté par Dr Ousmane Belco TOURE (DGRC-SDR)

Mme GUILLEMER a fait le point des référentiels internationaux relatifs aux médicaments vétérinaires. Ainsi, elle a parlé :

- des directives du VICH (International Cooperation on Harmonisation of Technical Requirements for Registration of Veterinary Medicinal Products) ;
- des Commissions Spécialisées et Groupes Ad-hoc de l'OIE ;
- des dispositions du Codex Alimentarius ;
- des Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) ;
- de l'Agence Européenne du Médicament ;
- la composante médicament vétérinaire de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) ;

Parmi les documents non présentés, figure une présentation de la procédure d'AMM en Europe (nationale et européenne centralisée).

Dr Issoufou DARE a présenté l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de Dakar en décembre 2002 sur la mise en place d'un dispositif centralisé d'attribution de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires. Il a ainsi fait une présentation sommaire des textes qui seront soumis à l'appréciation des Etats en juillet 2005 à Niamey. Il s'agit :

- du Règlement relatif à la création du Comité Vétérinaire ;
- du Règlement relatif à la procédure d'attribution de l'AMM et à la création du Comité Régional du Médicament Vétérinaire ;
- du Règlement relatif aux redevances ;
- de la Directive relative à la pharmacie vétérinaire.

Dr Ousmane Belco TOURE, après avoir rappelé l'historique de la libéralisation du secteur vétérinaire au Mali, a présenté les nouveaux textes maliens sur les médicaments vétérinaires et les difficultés rencontrées dans leur application.

2.4.2. Thème 2 : Commerce et contrôle de qualité des médicaments vétérinaires

Les exposés suivants ont été faits

- Exposé 1 : Importation de médicaments vétérinaires au Mali présenté par Mr Afro Alpha SANKARE (DNCC).
- Exposé 2 : Distribution des médicaments vétérinaires au Mali présenté par Dr Daouda DIARRA (Ordre des Vétérinaires)
- Exposé 3 : Le contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires prélevés au Mali présenté par Mr Yacouba SANOGO (LNS) ;

- Exposé 4 : Résultats d'analyse des médicaments vétérinaires prélevés au Mali présenté par Dr TÊKO-AGBO Assiongbon (EISMV / LACOMEV, Dakar).

Monsieur Mr Afo Alpha SANKARE de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence, dans sa présentation a parlé du régime d'importation des médicaments vétérinaires au Mali, des conditions d'importation de ces médicaments au Mali et des accords de l'OMC avec un accent particulier sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC).

Dr DIARRA dans sa présentation a parlé de l'historique de la création de l'Ordre des vétérinaires du Mali, de la distribution des médicaments vétérinaires au Mali et des problèmes rencontrés par les professionnels dans l'exercice de leur métier.

Monsieur SANOGO a présenté le Laboratoire National de la Santé et les résultats des contrôles de qualité des médicaments vétérinaires réalisés de 1998 à nos jours. Il a conclu en indiquant que 7% des médicaments contrôlés (55) sont non-conformes.

Dr TÊKO-AGBO a présenté les résultats d'une étude réalisée sur la qualité des médicaments vétérinaires à Kati dans la région de Koulikoro et dans le District de Bamako. Il a conclu en indiquant que 43 % des médicaments contrôlés (37) sont non-conformes.

2.4.3. Thème 3 : Sécurité des aliments en rapport avec les résidus des médicaments vétérinaires

Les exposés suivants ont été faits

- Exposé 1 : Résidus des médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale : un problème de santé publique mais aussi de commerce international présenté par le Professeur François Adébayo ABIOLA (EISMV- Dakar) ;
- Exposé 2 : Etude de cas : étude des résidus des médicaments vétérinaires dans les produits aviaires dans la zone des Niayes (Sénégal) présenté par Dr BIAOU Félix Cyprien (LACOMEV) ;
- Exposé 3 : Surveillance nationale des résidus de médicaments vétérinaires (cas de la France) présenté par Madame Marie-Françoise GUILLEMER (AFSSA, Fougères).

Le Professeur ABIOLA, dans sa présentation, a souligné l'importance de la question des résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale en rapport avec le commerce international et la santé publique en mettant un accent particulier sur les Accords Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) et le Codex Alimentarius. Il a émis le vœux que les Etats africains fassent participer leurs experts aux instances internationales d'évaluation des médicaments.

Dr BIAOU a présenté une étude de cas réalisée à Dakar et à Thiès sur les résidus d'anti-infectieux dans des denrées aviaires et a montré que la question des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments est une réalité.

Madame GUILLEMER a présenté l'organisation de la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires en France et la réglementation y afférente.

2.4.4. Expérience de partenariat de CEVA SANTE ANIMALE en Afrique

Monsieur Jean-François DEBERNARD, Directeur Afrique de Ceva Santé Animale, a présenté l'expérience de sa firme en matière de renforcement des capacités de contrôle de la qualité des médicaments, la collaboration Nord-Sud et l'appui à la coopération Sud-Sud.

2.4.5. Contribution au contrôle rapide de la qualité des médicaments vétérinaires en clinique rurale : cas du chlorure d'isometamidum

Dr YACOUBOU-TOURE Idrissou, vétérinaire clinicien privé du Bénin, a présenté une méthode de détection rapide des médicaments à base de chlorure d'isometamidum de qualité douteuse qu'il a lui-même développée.

2.4.6. Expérience des pays

Les représentants du Bénin, de la Guinée, du Niger et du Togo ont présenté l'expérience de leurs pays respectifs en matière de législation et de réglementation relatives à l'organisation de la profession de vétérinaire, au contrôle de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des produits vétérinaires.

2.4.7. Présentation des Firmes pharmaceutiques

Les représentants des firmes CEVA SANTE ANIMALE, KEPRO, LAPROVET, LOBS-INTERNATIONAL, MERIAL, PFIZER et VETOQUINOL ont présenté leurs firmes respectives, les gammes de leurs productions, leurs zones de production et de distribution, leurs moyens de production et les difficultés qu'ils rencontrent particulièrement en Afrique. Ils n'ont pas omis de faire des recommandations.

3. CONCLUSIONS

Suite aux débats engagés après les présentations, les conclusions suivantes peuvent être tirées

3.1. De la législation et réglementation relatives aux médicaments vétérinaires

- les référentiels internationaux présentés constituent une base pour l'élaboration de la législation et réglementation harmonisées dans les pays, notamment ceux de l'espace UEMOA ;
- la mise en place d'un système centralisé d'AMM est une nécessité pour assurer la qualité, l'efficacité et l'innocuité des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ;

3.2. Du Commerce et contrôle de qualité des médicaments vétérinaires

- les dysfonctionnements importants observés dans les procédures administratives et commerciales relatives à l'importation, à la distribution et à l'utilisation des médicaments vétérinaires constituent une préoccupation majeure de l'ensemble des acteurs de cette filière ;
- l'insuffisance de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires constitue une lacune qu'il faut nécessairement combler ;

- Le faible taux de médicalisation du cheptel est un frein à l'implantation d'unités de production des produits vétérinaires en Afrique subsaharienne.

3.3. De la sécurité des aliments en rapport avec les résidus des médicaments vétérinaires

- Le problème des résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées animales et d'origine animale est une réalité et peut constituer un problème de santé publique et de commerce international ;
- Le manque de réglementation sur les résidus et les produits interdits d'utilisation constitue une préoccupation majeure.

3.4. De la présentation des firmes pharmaceutiques

- La disponibilité des firmes à accompagner les différents pays dans le processus d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires a été exprimée.

ATELIER SUR LE CONTROLE DE QUALITE DES MEDICAMENTS VETERINAIRES EN AFRIQUE SUB SAHARIENNE : CAS DU MALI

Recommandations

Au terme des travaux de « l'atelier sur le contrôle de qualité des médicaments vétérinaires en Afrique subsaharienne : cas du Mali » tenu du 22 au 25 février 2005, les participants formulent les recommandations ci-après :

A l'UEMOA

- Adopter dans les meilleurs délais les règlements et directives élaborés relatifs aux médicaments vétérinaires ;
- Mettre en place un réseau d'information et de communication sur la circulation des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ;
- Appuyer les laboratoires de références dans leurs efforts d'amélioration du contrôle de qualité des médicaments vétérinaires.

Aux Etats, notamment ceux de l'espace UEMOA

- Organiser des débats nationaux sur les projets de règlements et directives de l'UEMOA ;
- Adapter, le moment venu, leurs réglementations nationales aux dispositions de l'UEMOA ;
- Clarifier et codifier le rôle et les responsabilités de chaque administration centrale impliquée dans l'importation, le stockage, la distribution et l'utilisation des médicaments vétérinaires ;
- Clarifier et codifier les rôles et les responsabilités des professionnels de la santé animale dans l'importation, le stockage, la distribution et l'utilisation des médicaments vétérinaires ;
- Faire des efforts pour assurer un meilleur contrôle des médicaments vétérinaires tant en amont qu'en aval : Renforcer les capacités des services vétérinaires et des laboratoires nationaux de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires
- Instaurer un réseau de communication et d'échanges d'informations entre les administrations chargées du contrôle des pays membres ;
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des éleveurs sur la qualité des médicaments vétérinaires et les risques liés à l'automédication.

Au Gouvernement du Mali

- Organiser en 2005 un forum national sur le fonctionnement de la profession vétérinaire, la distribution des médicaments vétérinaires et la fixation des marges pour les médicaments vétérinaires en vue de l'assainissement du marché et une plus grande accessibilité économique des produits ;
- Tout mettre en œuvre pour mettre à la disposition des pays les documents de l'atelier.

A l'OIE

- Appuyer l'UEMOA à mettre en place la procédure centralisée d'AMM ;

Aux Ordres nationaux des vétérinaires

- Veiller au respect de la déontologie dans l'exercice de la profession par ses membres ;

Aux Partenaires au développement

- Appuyer les Etats dans leurs efforts de réglementation et d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires ;
- Appuyer les Etats pour leurs participations aux réunions du Codex Alimentarius et de l'OIE ;

Au LACOMEV

- Appuyer le Centre Médical Vétérinaire du Dr Yacoubou TOURE dans l'amélioration et la validation de la méthode de contrôle rapide de la qualité des médicaments vétérinaires en clinique rurale (cas du chlorure d'isometamidium) ;
- Poursuivre les études pilotes qui ont été engagées.

Aux firmes

- Poursuivre les efforts en rapport avec les pays concernés pour un assainissement du marché des médicaments vétérinaires
- Envisager la délocalisation d'unités de production dans la sous-région ;

Aux producteurs

- Se référer aux vétérinaires traitant pour la prescription des médicaments vétérinaires.

Fait à Bamako, le 25 février 2005

L'ATELIER

**MINISTERE DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER
SUR LE CONTROLE DES MEDICAMENTS VETERINAIRES

22-25 Février 2005
Palais des Congrès de Bamako

PAYS/ORGANISATIONS	PRENOMS ET NOM	FONCTION/TITRE	ADRESSE
BENIN	Dr Denis B. AKPLOGAN	Coordinateur du Programme de Reforme de l'Approvisionnement en Intrants Vétérinaires et d'Appui à la Privatisation (PRAIVAP)	Direction de l'Elevage - MAEP Tél : 33 – 52- 17 / 33 – 02 – 85 Fax : 33 - 52 – 17 Email : praivap@intnet.bj akplodenis@yahoo.fr
	Dr Yacoubou TOURE	Vétérinaire privé	Tél : 31 – 06 – 98 / 36 – 05 – 69 90 – 11 – 09 / 60 – 07 - 22
BURKINA FASO	Dr Mamadou PARE		
CAMEROUN	Dr BASCHIROU Moussa	Coordonnateur National de PACE Cameroun	B.P. 2228 Yaoundé Cameroun Tel (Fax): (237) 231 44 11 Mobile (237) 950 93 82
	Dr TSANGUEU Paul	Directeur des Etudes et de la Coopération	Tél B : 237 60 47 M : 237 98 45 649
	Dr KAMENI	Vétérinaire installé en clientèle privée	BP 12863 Douala Tél : 237 339 35 67 Email : kameninicolas@hotmail.com
COTE D'IVOIRE	Dr Charles KANGA	Sous-Directeur Santé Animale à la Direction des Services Vétérinaires et de la Qualité	
GUINEE	Dr I.Seffan Camara	Chef de Section Législation	Tél : 224 66 38 61 Email : seffancamara@yahoo.fr
GUINEE	Dr Charles SIDIBE	Grossiste importateur	Tél : 224 34 72 02 Email : cheks79@yahoo.fr
GUINEE BISSAU	Bernardo Cassamá	Coordinateur National PACE Guinée-Bissau	Telef. 245 22 17 19 / 22 18 61 Fax : 245 22 17 19 Mobil: 7200101 e.mail: pacegbissau@hotmail.com

NIGER	Dr Seini ABOUBACAR	Directeur de la santé animale	BP: 12091 Niamey-Niger Tél: 00227-73-31-84 CEL: 00227-29-85-69 fax: 00227-73-31-86 E-mail : kioseini@yahoo.fr
TOGO	Dr LATTAH Appere		Tél : (228) 914 41 91 / 221 36 45 E-mail : lattahappere@yahoo.fr BP : 4041
Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique	Dr Amadou Samba SIDIBE	Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique	Tél : 224 60 53 Fax :224 05 78 Email : sambasidibe.oie@pacereg.org
Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique	Dr Caroline PLANTE	Chargé de Mission OIE	Tél : 224 60 53 Fax :224 05 78 Email : carolineplante.oie@pacereg.org
Coordination Régionale du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Dr Bouna DIOP	Coordinateur Régional du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Tél : 224 60 53 Fax : 224 05 78 Email : bouna.diop@pacereg.org
Coordination Régionale du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Dr Cécile SQUARZONI	Epidémiologiste à la Coordination Régionale du PACE pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Tél : 224 60 53 Fax : 224 05 78 Email : cecilesquarzoni@pacereg.org
Directeur GTZ	Représenté par : Dr Nicolas DENORMANDIE & Dr Patrick BASTIAENSEN	Assistant technique Régional (GTZ/SATEC) du PACE	PACE BP 2954 BAMAKO Email : nicolas.denormandie@pacereg.org patrick.bastiaensen@pacereg.org
Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle	Dr Ousmane Belco TOURE	Chef de la Division Contrôle Législation Sanitaire	BP 265, Bamako Tél (223) 2220 20 22/223 12 27 toure_ousmanebelco@yahoo.fr

Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural	Dr Demba DIA	Chef de Section Surveillance et Protection des Animaux	Bko BP E/281 Tél : 222 24 04 Fax : 222 80 24 Port : 698 90 74
Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural	Mr Mamadou COULIBALY	Chef Section Aménagement Gestion des Ressources Pastorales	DNAER BP : 257 Tél : 222 58 50 / 222 26 05
Laboratoire Central Vétérinaire	Mr Abdalah TRAORE	Microbiologiste	LCV BP 2295 BAMAKO
Institut d'Économie Rurale	Mr Dramane TOGOLA	Chercheur	BP 262 CRRR/Sotuba
Centre de Formation Pratique en Élevage	Mr Dodo TRAORE	Directeur des Études	BP 265 Tél : 224 71 68 Port : 697 58 12
Projet de Développement de l'Élevage au Sahel Occidental	Dr Wayara KONE	Directeur Général	BP 2501 Tél : 222 34 07 Fax : 222 46 24 Port : 623 02 60 / 675 79 07 Email : o.kone@prodesomali.org
Projet de Développement de l'Aviculture au Mali	Dr Ousmane TRAORE	Coordinateur Adjoint	Tél : 224 11 47 / 633 99 27
Projet de Développement de l'Élevage au Nord-Est du Mali	Dr Abdel Kader DIARRA	Directeur	Tél : 2820 109 BP 196
Opération N'Dama de Yanfolila	Dr Youssouf DIARRA	DGA	Madina Diassa
UNSO-Tonka	Dalinon COULIBALY	Directeur du Projet	BP 265 Tél : (223) 222 20 22/223 12 27 E-mail : dacouli@yahoo.fr

Unité Centrale de Lutte contre les Tsé-Tsé	Mr Bréhima MAIGA	Chargé de Programme	BP 1098 Tél : 224 01 43 Port : 636 36 66
Comité National de la Recherche Agricole	Mr Hamadi DICKO	Assistant Scientifique	Tél : 222 71 65 Email : hamadi.dicko@cnra-mali.org
PACE-Mali	Dr Mamadou Racine N'DIAYE	Coordinateur National	Tél : (223) 224 05 61 E-mail : pace.mali@pacereg.org
Agence Française de la sécurité sanitaire des aliments	Mme Marie-Françoise GUILLEMER	AFSSA-ANMV	BP 90203 35302 FOUGERES Cedex Tel : 02.99.94.78.53 Fax : 02.99.94.78.99 E-mail : mf.guillemer@anmv.afssa.fr
Agence National de Sécurité Sanitaire des Aliments	Mr Adama SANGARE	ANSSA	Tél : 222 07 54 / 646 62 40 Email : asangare53@yahoo.fr
Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie	Dr SYLLA Djénéba SY	Adjointe chef Unité e Biologie	Tél : 222 51 31
Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence	Mr Afo Alpha SANKARE	Chargé du suivi des Accords Commerciaux	BP 201 Bamako Tél : 221 23 14 / 645 01 65 Email : afo_sank@caramail.com
Direction Nationale des Industries	Mr Siaka F DIARRA	Chef Division Promotion Qualité	Tél : 222 57 56 / 671 05 62
Direction Générale des Douanes	Mr Oumar TANGARA	Inspecteur des douanes Sous Direction des Enquêtes Douanières	Tél : 678 00 04

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	Dr El Hadji TAMBOURA	Conseiller Technique	Tél : 642 22 04
FEBEVIM	Mr Alou SANOGO	Secrétaire Permanent FEBEVIM Régional	Sikasso Tél : 639 31 17
Ordre des Vétérinaires	Dr Ousmane BA	Président ONPM	Tél : 674 47 70
	Dr Daouda DIARRA	ONPV	Tél : 673 00 83
	Dr Oumar TOUNKARA	ONPV	
Association Nationale des Docteurs Vétérinaires	Dr Amadou TRAORE	Secrétaire à l'Info	Tél : 674 12 46
Association des Vétérinaires et Ingénieurs d'Elevage	Mr Modibo KOUYATE	Secrétaire Général	Tél : 602 74 36
Direction de la Pharmacie et du Médicament	Mr Sadia KORKOSSE	Chargé de dossiers Vétérinaires	Tél : 222 65 70 / 633 78 52
Syndicat des Pharmaciens des Officines Privées	Dr Moussa Almamy COULIBALY	SYNAPO	Tél : 229 30 62 / 675 74 86
SIPROVET	Dr Boubacar KEITA	Directeur Général	Tél : 222 32 29
DAF/MEP	Mr Mamadou DIAKITE	Chef de Section Gestion du Personnel	Tél : 222 62 92 / 223 01 57

PHARMAVET-KONE	Dr Oumar DIARRA	Représentant Doct Vétérinaire	Sikasso BP 184
MEDIVET	Dr Djo Seydou MALE	Directeur Général	Tél : 229 61 86
PROVETO	Dr Amadou TRAORE	DG	Tél : 674 12 46
UEMOA	Dr Issoufou DARE	Directeur des Ressources Animales	Tél : (226) 50 32 88 09 Portable : (226) 76 62 35 59 E-mail : issoufou.dare@uemoa.int
ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR	Pr François Adébayo ABIOLA	Directeur EISMV	BP 5077 Tél ☎(221) 865 10 08 Fax (221) 825 42 83 E-mail : faabiola@refer.sn
	Dr Cyprien BIAOU	LACOMEV-EISMV	BP 5077 Tél ☎(221) 865 10 08 Fax (221) 825 42 83 E-mail : biaou2001@yahoo.fr
	Dr Assiongbon TEKOU-AGBO	LACOMEV-EISMV	BP 5077 Tél ☎(221) 865 10 08 Fax (221) 825 42 83 E-mail : tekoagbo2001@yahoo.fr
	Dr El Hadj Mamadou NIANG	T. Sup LACOMEV EISMV	BP 5077 Tél ☎(221) 865 10 08 Fax (221) 825 42 83 E-mail : elhm_niang@yahoo.fr
PANTEX HOLLAND	Dr KEITA Awa SOW	Conseillère pharmaceutique	Tél : 610 16 35
HIPRA, SA	Dr Karimou KONATE	Représentant au Mali	Tél : 646 50 30
CEVA SANTE ANIMALE	Jean-François DEBERNARD	Directeur Afrique	

CEVA SANTE ANIMALE	Hamadi KAREMBE	Affaires Réglementaires zone internationale	Ceva Santé Animale 2 I de la Ballastie 33501 Libourne France
	Thomas PALIARGUES	Responsable marketing ruminant Afrique	CEVA Santé Animale ZI la Ballastie 33501 Libourne
	Emmanuel DORIER	Responsable Opérationnel Afrique Ouest et Centre	CEVA Santé Animale ZI la Ballastie 33501 Libourne
	Dr Thierno SIDIBE	Représentant CEVA au Mali	Tél : 671 43 53
LOBS-INT HEALTH	Mr Gérard DE FONTENAY		Tél : 33 149 68 12 91 Fax : 33 149 68 12 62 Email : fontenay@lobshealth.com France
	Dr Modibo DEMBELE	Délégué LOBS. INT	Tél : 229 84 95 / 674 07 79 Email : dembele_modibo@yahoo.fr

LAPROVET	Dr Guillaume REMOND	Directeur Général	Laprovét 2 chemin de la Milletière BP 67562 37075 Tours
	Nicolas HILAIRE	Responsable Affaires Réglementaires	Laprovét
	Lamine TRAORE	Délégué LAPROVET-Mali	Tél/Fax : 220 07 03 Port : 673 64 73
MERIAL	Dr Mamadou SAMASSEKOU	Responsable Régional Sahel	Tél : 222 03 41 / 675 30 39 Fax : 223 46 17
KEPRO	Mr Gilles Jean B. KONE	Responsable KEPRO au Mali	Tél : 232 05 74 / 672 43 89 Email : konegilles@yahoo.fr
PFIZER	Dr Amadou TRAORE	Délégué Pfizer	Tél : 674 12 46 Email : aotraore@hotmail.com
CAVET	Mr Oumar TOUNKARA	Directeur	Tél : 223 47 48
VETOQUINOL	Dr Mamadou LY	Délégué	Tél : 221 05 56 Portable : 673 34 32 E-mail : papusly@yahoo.fr
VETERINAIRES SANS FRONTIERE-BELGIQUE	Dr Dethié FAYE	Représentant	vsf@intnet.ne
CCA-ONG	Idrissa BA	Représentant	Tél : 223 23 69 / 614 02 75 Email : cca@afribone.ml
CAFO / DRRC	Mme OUATTARA Maïmouna KONARE	Représentante	Tél : 222 61 93 / 642 93 59

MALIVET	Mr Modibo KOUYATE	Directeur	Tél : 674 06 92 Email : modibo@hotmail.com
DGRC	Dr Ousmane Belco TOURE	Chef DLS	Tél : 223 22 17 / 647 21 24
OMBEVI	Dr Aly DIALL	Chef de Division	Tél 221 84 38 ombevi@cefib.com
DNAER	Mme Odile CAMARA	Chef de Section Pêche	BP 275 Bamako Tél : 222 58 50 Email : odile.camara@yahoo.com
MALI	Dr Jean Baptiste KEITA	Vétérinaire Privé	Tél : 222 31 85/ 678 34 00
	Dr Nouhoum N'DIAYE	Vétérinaire Privé	Tél : 614 17 70
MALI	Mr Zan FOMBA	SECO/ONG	Tél : 229 30 41
FEBEVIM	Mr René Alphonse	Président	Tél : 220 66 80 / 674 25 47 Email : barburen2001@yahoo.fr
Projet de Développement de l'Aviculture au Mali PDAM	Mr Ibrahim TRAORE	Chef Division Production Santé / PDAM	Tél : 224 11 47 / 637 93 71 Email : ibrahimie@yahoo.fr
MALI	Mr Moussa BERETE	Sous Officier de Police / Commissariat de Police du 2 ^{ème} Arrondissement	Tél : 619 36 08
MALI	Dr Lassina TIMBINE	Ordre des Pharmaciens du Mali	Tél : 671 47 73

